

**BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable  
Siège social : 14, boulevard de la Trémouille – 21000 DIJON  
542 820 352 R.C.S DIJON

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU JEUDI 24 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-quatre avril à dix-huit heures et vingt minutes, l'Assemblée générale ordinaire de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est à Dijon, 14 Boulevard de la Trémouille, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 542 820 352 (ci-après la « BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ») s'est tenue, à AUXERREXPO sur convocation adressée individuellement par courrier postal et/ou mail en date du 17 mars 2025 par Monsieur Michel GRASS en sa qualité de président du Conseil d'administration, et par avis publié le 17 mars 2025 dans les 9 journaux d'annonces légales des départements suivants :

- 01 : Le Progrès
- 21 : Bien Public
- 25 : L'Est Républicain
- 39 : Le Progrès
- 58 : Le Journal du Centre
- 70 : L'Est Républicain
- 71 : Le Journal de Saône-et-Loire
- 89 : L'Yonne Républicaine
- 90 : L'Est Républicain

Une feuille de présence est régularisée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, en son nom personnel et comme mandataire le cas échéant.

**L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel GRASS, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.**

Le Président prononce son discours d'ouverture :

« Mesdames, Messieurs, Chers sociétaires,

Je salue bien évidemment la présence amicale de Monsieur le maire de la ville de Sens, Monsieur Paul-Antoine De Carville, de nombreux chefs d'entreprise, artisans, commerçants, agriculteurs, croisés tout au long de ma vie professionnelle, déjà longue.

Au nom des membres du Conseil d'administration, des collaborateurs, je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette Assemblée générale et vous remercie de votre présence qui souligne l'intérêt que vous portez non seulement à votre banque, mais également à votre territoire car il faut bien le dire, la vie de votre banque populaire est étroitement liée à la vie de votre territoire.

C'est d'ailleurs ce qui nous différencie des banques nationales, cotées en bourse, qui n'ont d'intérêt que la rentabilité la plus rapide possible de l'ensemble de leurs activités et qui initient des fermetures d'agences en de nombreux endroits de notre région.

Pour notre part, nous sommes attachés à notre territoire, tout comme l'ensemble des collaborateurs qui vivent tous sur ce territoire, et notre modèle coopératif nous permet d'adopter une stratégie sur le long terme en privilégiant la relation durable dans une région qui nous fait vivre et que nous contribuons à faire vivre.

Pour autant il est bien évident qu'il nous est également nécessaire de conserver une rentabilité solide à notre banque coopérative, à la fois pour sécuriser votre épargne et également continuer à financer vos projets personnels, tout comme les projets des entreprises artisanales, commerciales, agricoles, industrielles, de service ou des collectivités locales.

Il est également nécessaire d'anticiper les changements de consommation, d'anticiper l'évolution de vos besoins et donc d'investir en permanence pour pouvoir satisfaire ceux-ci et ne pas se retrouver en décalage avec l'évolution du mode de consommation bancaire, tout cela en renforçant la qualité des conseils fournis par nos collaborateurs, avec ou sans l'aide de l'intelligence artificielle.

Il nous faut également investir en permanence contre les cyberattaques, contre les fraudes dont vous pouvez être victimes et j'en profite pour vous appeler tous à la vigilance.

Alors cette Assemblée générale, elle intervient finalement à un moment où les événements quotidiens s'enchaînent, et où notre monde se transforme de manière complexe avec des bouleversements qui viennent ébranler le peu de certitude que nous avons encore.

Montée du populisme, repli sur soi dans de nombreux pays, émergence de trois zones d'influence majeure, États-Unis, Russie, Chine, telles des plaques tectoniques avec une Europe qui continue à se chercher alors que le salut ne peut venir que de l'union.

Depuis près de 80 ans, nous avons jusque-là une alliance fragile, mais structurante entre démocratie libérale et capitalisme régulé, une sorte de consensus qui bon an mal an convenait au plus grand nombre.

A sa place, nous voyons émerger une nouvelle coalition, celle des leaders de la sidération, de la brutalité assumée du pouvoir sans contrepouvoir, avec des patrons de la tech, des oligarques divers, architectes d'un monde post rationnel, post démocratique, obsédés par la rupture, les codes à réécrire, les normes à exploser. Tous les jours, nous constatons que la voix de n'importe quel influenceur est désormais plus crédible que la voix d'un scientifique, d'un intellectuel, d'un sachant et les réseaux sociaux sont devenus le défouloir anonyme de toutes les affirmations, sans fondement, grossières et de nature à déstabiliser, de manière irréversible ce qui nous reste de démocratie.

En parallèle de l'évolution sociétale que nous constatons, le climat se dérègle de par l'activité humaine et chaque jour ou presque compte sa catastrophe liée aux transformations climatiques.

Tout cela apparaît un peu comme si finalement le temps s'accélérait, ne laissant pas une place raisonnable à l'adaptation et à la résistance.

Et bien, j'ose croire, Mesdames, Messieurs, chers sociétaires que notre banque coopérative et son modèle puissent apparaître comme un gage de stabilité, une forme de réponse à certains défis, sociétaux, contemporains, offrant une alternative aux structures économiques traditionnelles.

Les coopératives comme vous le savez, sont fondées sur les principes de solidarité, d'équité et de participation démocratique, tout en favorisant une gestion collective des ressources et des processus décisionnels partagés. Pour votre banque, la gouvernance démocratique est la règle et chacun peut exprimer sa voix au moment de cette Assemblée générale et du vote des résolutions, bilan certes comptable et financier, mais également bilan de l'atteinte des objectifs pour l'année.

Ce sera donc là le thème central de notre soirée qui comportera trois temps :

- Une première partie formelle et statutaire au cours de laquelle nous vous présenterons comme il se doit les résultats de votre banque pour l'exercice 2024 et nous soumettrons à vos votes les résolutions prévues.
- une deuxième partie de mise à l'honneur, suivi d'une conclusion de ma part, et enfin
- une troisième partie de convivialité qui devrait débiter vers 19h30. »

Le Président déclare ensuite ouverte l'Assemblée générale ordinaire des sociétaires de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, rapports des commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels individuels et consolidés de l'exercice 2024 - Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées
- Nomination d'une administratrice
- Fin du mandat d'un censeur
- Fixation de l'enveloppe des indemnités compensatrices allouées aux membres du Conseil d'administration
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux dirigeants et catégories de personnel visés à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier
- Etat du capital au 31 décembre 2024
- Pouvoirs pour les formalités

Le bureau est constitué du Président de l'Assemblée (Monsieur **Michel GRASS**, Président du Conseil d'administration de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté) ainsi que de deux scrutatrices et d'un secrétaire de séance.

Le Président rappelle qu'en conformité avec les statuts, la fonction de scrutateur doit être confiée à deux sociétaires présents et acceptants qui disposent, tant en leur nom personnel que comme mandataire, du plus grand nombre de voix. Le Conseil d'administration a nommé, en date du 1<sup>er</sup> avril 2025, deux sociétaires en qualité de scrutateurs à savoir :

- Madame Sophie DROUET
- Madame Michèle RUSSIN

Monsieur **François de LAPORTALIERE** est désigné par le Président de l'Assemblée et les scrutateurs comme secrétaire de séance.

La feuille de présence indique que 30 982 sociétaires présents ou représentés possèdent ensemble un capital de 189 913 054,50 € sur un total de 755 991 658,50 €. Elle est certifiée sincère et véritable par les membres du bureau. Le bureau constate que le quorum est de **25,12 %**.

Le quorum de 20 % étant dépassé, l'Assemblée générale ordinaire peut donc valablement délibérer.

Les commissaires aux comptes de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, Madame **Aurore PRANDI** et Madame **Marjorie BLANC LOURME** représentant respectivement les cabinets **PriceWaterhouseCoopers Audit et DELOITTE et ASSOCIES** sont présentes et donneront lecture de leurs rapports.

Le Président indique que sont consultables sur ce bureau :

- les avis de convocation du 17 mars 2025 dans les 9 journaux d'annonces légales des départements suivants : Le Progrès (01 -39) ; Bien Public (21) ; L'Est Républicain (25-70-90) ; Le Journal du Centre (58) ; Le Journal de Saône-et-Loire (71) ; L'Yonne Républicaine (89) ;
- un exemplaire de la convocation adressée aux sociétaires via courrier et mail en date du 17 mars 2025 ;
- la copie de la lettre recommandée adressée à chaque commissaire aux comptes, avec l'accusé de réception ;
- la copie de la convocation de chaque représentant du CSE, avec l'accusé de réception ;
- l'avis du Comité Social et Economique ;
- la feuille de présence émarginée (précisant les bulletins de vote par correspondance et les pouvoirs) et certifiée exacte par les membres du bureau ;
- la liste des sociétaires ;
- les pouvoirs des sociétaires représentés ;
- les statuts de la BPBFC ;
- les rapports annuels de la BPBFC des 3 derniers exercices ;
- le rapport du Conseil d'administration sur le projet de résolutions soumises à l'Assemblée générale ;
- l'ensemble des documents adressés aux sociétaires sur leur demande et des documents mis à leur disposition avant l'Assemblée ;
- les registres des procès-verbaux des Assemblées générales et les feuilles de présence aux 3 dernières Assemblées générales.

Tous les documents requis par la réglementation ont été tenus à la disposition des sociétaires au siège social et sur le site internet et il a été fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication des sociétaires.

Le Président déclare qu'avant de donner la parole à nos commissaires aux comptes, puis de passer aux votes des résolutions, Monsieur **François de LAPORTALIERE**, le directeur général de notre Banque, va présenter l'activité de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2024.

Le directeur de territoire, Monsieur **Christophe NICOLAS** fera ensuite une présentation du territoire de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté avec un focus sur la direction Ouest de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

**François de LAPORTALIERE** prend la parole.

« Bonjour à toutes et à tous,

Au nom de l'ensemble des équipes de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain je vous remercie pour votre présence et je suis particulièrement heureux de vous retrouver aujourd'hui pour l'Assemblée générale de notre banque, ici à Auxerre dans l'Yonne.

Ce département de l'Yonne nous ne l'avons pas totalement choisi au hasard, il s'est imposé à nous car c'est le département de cœur de Michel GRASS et qu'il présidera aujourd'hui sa dernière Assemblée générale des sociétaires de notre banque, nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard.

Nous avons également choisi l'Yonne car c'est un département où nous sommes très implantés avec nos 22 agences, un pôle gestion privée, un centre d'affaire entreprises et depuis quelques jours 2 centres d'affaire dédiés à nos clients agriculteurs et viticulteurs. Cet ancrage territorial nous permet d'accompagner au mieux les projets de nos clients icaunais et de favoriser ainsi le développement économique du département.

Enfin l'Yonne est un département où notre empreinte coopérative et notre engagement en matière de RSE est une réalité tangible comme en témoigne notre investissement dans le Bois Saint Julien du Sault à cheval sur les communes de Verlin et de Saint-Julien du Sault et qui couvre une surface de 204 hectares.

Cet investissement s'inscrit dans une démarche plus globale sur l'ensemble de la Région qui nous a conduit depuis 2023 à investir dans 6 forêts afin d'en assurer la gestion forestière pour produire du bois de qualité, tout en soutenant la biodiversité animale et végétale, la conservation des paysages et les filières de transformation locales.

Notre Assemblée générale est un moment important pour nous tous car il matérialise de façon concrète la spécificité de ce modèle de banque coopérative régionale.

Cette spécificité, vous le savez, consiste à associer directement nos clients sociétaires, de vous associer, dans le fonctionnement de notre banque, en particulier en étant représentés au sein de notre Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en tant que sociétaires de la BPBFC vous illustrez également notre enracinement économique et territorial en étant issus de l'ensemble de nos neuf départements et de secteurs d'activités différents qui représentent pleinement le dynamisme économique de notre Région.

Après ces quelques mots introductifs, je voulais tout d'abord vous donner quelques chiffres pour illustrer notre présence sur le territoire de la région Bourgogne Franche Comté et les Pays de l'Ain.

- 685 000 c'est le nombre de clients qui nous font confiance au quotidien dont 163 000 sont clients sociétaires.
- Pour nous occuper au mieux de ces clients nous disposons sur l'ensemble de la région de :
  - o 179 agences ;
  - o 7 centres d'affaires qui prennent en charge notre clientèle d'entreprises ;
  - o 8 entités réparties sur l'ensemble de la région pour nos clients Agriculteurs et Viticulteurs ;
- Et pour faire vivre ces nombreux sites nous pouvons compter sur les 1800 collaborateurs et collaboratrices de la BPBFC qui sont engagés, compétents et fiers d'exercer leur métier de banquier.

Quelques chiffres également pour vous parler de nos résultats pour l'année 2024.

Malgré un environnement marqué par de fortes instabilités économiques et géopolitiques, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a su démontrer à nouveau sa résilience et son engagement au service de l'économie locale tout en confortant ses résultats financiers.

Cette performance est d'autant plus remarquable qu'en 2024 le coût de la collecte, c'est-à-dire le taux d'intérêt que nous versons à nos clients qui nous confient leur épargne, est resté à un niveau élevé. En parallèle, le taux d'intérêt des nouveaux crédits octroyés par la banque en 2024 a été en progression ce qui a eu pour effet d'augmenter le rendement de nos encours de crédits.

En dépit de ce contexte, les équipes de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté sont restées fortement mobilisées tout au long de l'année 2024 et ont continué à accompagner au mieux les projets de nos clients.

Ainsi en 2024 nous avons :

- accueilli au sein de nos agences et centres d'affaires, près de 35000 nouveaux clients et contribué ainsi à consolider nos parts de marché sur l'ensemble de la Région. Parmi ces nouveaux clients, nous sommes fiers, en tant que 1<sup>ère</sup> Banque des Entreprises pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive d'accueillir quelques belles PME régionales dont l'entreprise LISI qui est un acteur mondial spécialisé dans la conception et la fabrication de solution d'assemblage dans les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile et du médical et qui est très implantée sur notre région avec des sites dans les départements du Territoire de Belfort, du Doubs, de Haute Saône et de l'Ain.
- financé également de très nombreux projets pour nos clients particuliers, professionnels et entreprises. Au titre de l'année 2024 ces financements s'élèvent à de 2,5 Milliards d'euros et ils ont contribué au développement économique de notre région. Pour illustrer d'un exemple notre capacité à accompagner les projets de nos clients, nous avons accompagné le Groupe STEF qui est leader dans le secteur de la logistique et du transport de produits agroalimentaires sous température contrôlée en Europe, afin de financer l'achat de plus de 140 véhicules poids-lourds roulant avec du biocarburant. Nous avons ainsi permis à cette entreprise de réduire de 60% à 80% ses émissions de gaz à effet de serre par rapport au diesel.
- de façon plus globale notre engagement sur le financement des projets en lien avec les énergies renouvelables s'est matérialisé en 2024 par la création en région Bourgogne Franche Comté de Banque de la Transition Energétique. Dans ce cadre nous avons réalisé plus de 110 M€ de crédits fléchés green. Parmi ces nouveaux engagements, nous pouvons citer deux beaux projets :
  - o un parc éolien dans l'Yonne qui produira l'équivalent de la consommation d'électricité de 14 000 foyers.

- près de Chalons sur Saône une centrale cogénération à partir de déchets de bois d'une scierie qui produira de l'électricité et de la chaleur pour rendre autonome le site et la production de buches compressés pour chauffer 8000 foyers.

Ces quelques exemples démontrent notre dynamisme et notre engagement au service de nos clients et de notre territoire et nous permettent d'afficher pour l'année 2024 un résultat net, qui est en progression de près de 9% par rapport à 2023 et qui s'élève à 74 M€.

Cette solidité financière nous a permis en 2024 :

- de continuer à recruter avec 125 nouveaux CDI et 73 nouveaux alternants ;
- d'investir pour rénover de nombreuses agences sur l'ensemble du territoire et ainsi conforter notre maillage local et améliorer l'accueil de nos clients.

Cette solidité financière nous permet également de poursuivre notre politique active de Mécénats. A ce titre je souhaitais mettre en avant de beaux projets que nous avons accompagnés en 2024. Nous nous sommes engagés auprès de l'association « Médecins Solidaires » pour améliorer l'accès aux soins de santé dans les zones rurales en construisant de nouveaux centres médicaux. Le tout premier centre de ce type a été ouvert dans notre région, à Chantenay-Saint-Imbert dans la Nièvre. Ainsi, chaque semaine, un médecin différent vient effectuer une permanence sur ce site offrant ainsi un suivi continu pour tous les patients de cette zone et lutter ainsi contre les déserts médicaux.

Mais aussi des projets soutenus par le biais de notre Fondation d'entreprise BFC Solidarité :

- dans le Doubs nous avons accompagné la Banque Alimentaire de Franche-Comté dans ses actions de lutte contre la précarité et l'exclusion avec une aide pour l'acquisition de nouveaux locaux pour augmenter leur surface.
- en Côte d'Or nous avons également été présents auprès de l'Abbaye de Cîteaux pour la rénovation d'un bâtiment datant du 17ème siècle.

Nous avons aussi vécu en 2024 un évènement majeur avec les Jeux de Paris 2024 dont nous étions partenaires, qui ont été marqués par une ferveur collective tant sur le plan national que sur plan régional, notamment avec les Relais de la Flamme ici à Auxerre mais aussi à Dijon et Besançon.

Un évènement auquel nous avons pu faire participer nos clients sociétaires par le biais de jeux concours et auquel ont participé deux athlètes que notre banque accompagne et soutient depuis de nombreuses années dont Sandrine Martinet qui a remporté une magnifique médaille d'argent au judo.

Pour conclure, je souhaitais vous remercier pour la confiance que vous portez à notre banque en étant sociétaires de celle-ci et vous dire que je suis convaincu que notre modèle de banque coopérative régionale est un véritable atout pour notre banque

- Ce modèle nous permet en effet de nous inscrire et d'investir sur le temps long sans être sous la pression parfois destructrice de valeur de la recherche de rentabilité à court terme ;
- Et notre ancrage régional local nous permet de bien comprendre les attentes et les besoins de nos clients, de nos territoires et de nous adapter en permanence pour y répondre au mieux.

Au regard de tous ces éléments je suis certain que 2025 sera encore une très belle année pour notre banque, ses clients, ses sociétaires et ses équipes. »

**Christophe NICOLAS** prend la parole :

« Bonsoir à toutes et à tous,

Je suis ravi, en ma qualité de Directeur du Réseau Ouest, de vous accueillir ce soir à Auxerreexpo, très heureux dans le même temps que notre beau département l'Yonne soit mis à l'honneur en accueillant notre Assemblée générale. Auxerreexpo, créée en 1993, est un espace de vie, de partage, d'échanges, d'émotions. Un lieu où relation humaine et proximité prédominent, en lien avec les valeurs de notre Banque, de votre Banque.

La Banque Populaire Bourgogne Franche Comté et des pays de l'Ain a une histoire de près de 140 ans. Une histoire au cours de laquelle la BPBFC a évolué, s'est adaptée à un environnement et contexte changeant, aux enjeux de chaque moment, chaque période, avec pour objectif et fil conducteur de toujours mieux servir, accompagner ses clients et sociétaires.

Pour gagner en efficacité, nous avons fait évoluer notre organisation en 2024 avec la création de 3 grands réseaux Le réseau SUD et AIN, dirigé par Laurent VIRET qui regroupe les départements du Jura, de la Saône et Loire et de l'Ain. Le réseau EST, conduit par Filipe LEANDRO sur les départements de Haute-Saône, le Territoire et le Doubs. Enfin, le Réseau OUEST que j'ai le plaisir d'animer et qui englobe l'Yonne, la Côte d'Or, la Nièvre.

Nous avons tous les 3 en responsabilité plusieurs Directions de Secteurs qui sont des groupes d'agences, dotées d'une forte capacité de décision au plus proche du terrain avec une ambition de réactivité accrue auprès de nos clients particuliers et professionnels.

Une organisation et une animation homogènes mais également agiles pour intégrer les particularités de chaque bassin de vie sur notre territoire.

Sont présents également à nos côtés les Centres d'affaires entreprises qui déploient leur expertise auprès des PME, des pôles de Gestion Privée pour répondre aux besoins de notre clientèle patrimoniale, des centres d'affaires Agri-Viti pour accompagner les exploitations et la variété de leurs productions.

Notre ambition est bien de renforcer encore notre statut de 1ère Banque des professionnels, des petites et moyennes entreprises.

Le Pro c'est dans notre ADN de Banque créée par des artisans-commerçants pour des artisans-commerçants. Bref, une somme de compétences qui travaillent en synergie avec des équipes engagées pour tous nos clients et sociétaires.

Des clients et sociétaires que nous accompagnons dans la préparation de leurs projets de vie en les guidant sur leur épargne, qu'elle soit de précaution et liquide ou orientée à moyen/long terme pour anticiper, par exemple, un investissement, les études des enfants, ou encore préparer sa retraite ou la transmission de son patrimoine.

La possibilité est offerte également de donner du sens à son épargne en la confiant sur des supports green, ressource qui permettra à votre Banque de financer des projets à caractère responsable sur son territoire.

Nous mettons à disposition une offre large et diversifiée au sein de laquelle chaque client peut bénéficier de solutions adaptées à ses objectifs, sa stratégie, ses choix de gestion.

Nos conseillers sont à disposition pour prodiguer des conseils à valeur ajoutée, avec un niveau d'expertise également adapté à leur interlocuteur.

Des clients et sociétaires que nous accompagnons dans le financement de leurs projets.

Notre modèle prend tout son sens puisque l'épargne collectée sur notre territoire est réinjectée dans son économie sous forme de prêts, c'est notre rôle d'intermédiation.

C'est également pour nos conseillers un grand moment de fierté que de pouvoir, avec humilité, aider nos clients à concrétiser et réaliser ce qui était encore jusqu'alors, un rêve, un désir.

Enfin, des clients et sociétaires que nous voulons protéger en affirmant notre rôle de banquier assureur :

- assurer les biens et veiller sur le cadre de vie ;
- protéger les femmes, les hommes, la famille grâce à la prévoyance.

Notre volonté est véritablement d'être présents sur les moments de vie importants, aux côtés de tous nos clients et sociétaires :

- des plus jeunes : nous sommes par exemple partenaire depuis plusieurs années de la carte avantages Jeunes permettant d'accéder plus facilement à la culture, au sport et à l'éducation ;
- jusqu'à nos aînés : avec, pour l'illustrer, et par exemple, la mise en marché récente du prêt viager hypothécaire.

Nous faisons vivre également notre partenariat avec la CASDEN (Caisse d'Aide Sociale De l'Education Nationale) et l'ACEF (Association pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires) avec qui nous partageons les valeurs de solidarité.

Nous proposons ainsi une très belle offre complète de solutions d'épargne, de crédit et services bancaires pour tout le personnel de la fonction publique.

Cette démarche globale nous anime au quotidien sur l'ensemble de nos départements, mais ce soir, à Auxerre, je veux vous partager quelques éléments propres au département icaunais qui compte environ 330 000 habitants.

Nous sommes fiers de servir au quotidien :

- 68 000 clients particuliers
- 9 000 clients professionnels
- 16 000 clients sociétaires.

Nous allons accentuer encore la mise en avant de notre modèle coopératif. De Villeneuve-La-Guyard à Avallon sur l'axe Nord /sud, et de Ravières à Bléneau sur une ligne Est/Ouest, le maillage du département est assuré par la présence de 22 agences physiques, incarnées par 120 collaborateurs.

4 Directions de Secteurs interviennent sur l'Yonne.

Pour les expertises :

- 1 centre d'affaires entreprise
- 2 pôles de gestion privée
- 2 centres d'affaires Agri-Viti interviennent sur le département de l'Yonne.

La Banque Populaire est un acteur économique important, avec plus de 250 Millions d'euros de financements octroyés en 2024 sur les terres icaunaises.

Nous sommes par ailleurs, dans notre dimension de Banque régionale et coopérative, un acteur engagé sur le département. Nous soutenons de nombreuses associations qui œuvrent notamment dans les domaines du sport, de la culture, de l'environnement, de la préservation du patrimoine. Des associations qui souvent prônent des valeurs de partage, de solidarité, d'inclusion.

Au-delà des foulées roses de l'Yonne, de la classique de Puisaye Forterre, du marathon de Chablis, de la 1<sup>ère</sup> édition du marathon d'Auxerre le 18 mai prochain, c'est plus d'une centaine de dons et partenariats qui sont réalisés chaque année pour soutenir de belles initiatives locales.

Pour conclure, je tiens à vous remercier toutes et tous de votre présence, chers clients sociétaires, administrateurs, partenaires, collaborateurs, remercier les équipes qui ont contribué à l'organisation de cet évènement. »

Le Président **Michel GRASS** reprend la parole, remercie **Christophe NICOLAS** et demande ensuite aux commissaires aux comptes, Madame **Aurore PRANDI** et Madame **Marjorie BLANC LOURME** de présenter leurs rapports.

Madame **Aurore PRANDI** prend la parole pour présenter les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels individuels et consolidés. L'intégralité des rapports des commissaires aux comptes sont repris dans le rapport annuel de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

« Merci M. le Président.

En tant que commissaires aux comptes, nous avons émis trois rapports: un rapport sur les comptes consolidés, un rapport sur les comptes individuels et un rapport sur les conventions réglementées.

Concernant les rapports sur les comptes (individuels et consolidés), nous certifions que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'exercice et de la situation financière et patrimoniale de la société.

Nous avons estimé que le risque de crédit et la valorisation des titres BPCE étaient des points clés de notre audit et nos rapports décrivent les travaux que nous avons menés sur ces sujets.

Nous avons également réalisé d'autres vérifications spécifiques qui ont appelé une observation technique concernant le délai de paiement.

Enfin, nos rapports sur les comptes décrivent les responsabilités incombant à chacun (Direction, comité d'audit et nos propres responsabilités en tant que CAC).

Je laisse ma consœur vous donner lecture du rapport sur les conventions réglementées.»

Madame **Marjorie BLANC-LOURME** prend la parole sur le rapport spécial :

« Nos diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations de base qui nous ont été communiquées dont les conventions réglementées sont issues sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Aucune nouvelle convention réglementée conclue durant l'exercice n'a été portée à notre connaissance.

Nous avons par ailleurs été informés que l'application des conventions suivantes, déjà approuvées par votre Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie.

Il s'agit de conventions relatives :

- Aux régimes de prévoyance complémentaire et régime de retraite supplémentaire applicables aux salariés et assimilés ainsi que celle du régime du Fonds de retraite des présidents des Banques Populaires
- A la convention de mise à disposition de locaux ; installations et prestations administratives et comptables de la Fondation d'Entreprise Bourgogne Franche Comté Solidarité
- A la convention relative à l'imputation des pertes de la Socama Bourgogne Franche Comté
- A la convention relative aux commissions sur les engagements de garantie de la Socama Bourgogne Franche Comté

Nous avons revu les impacts chiffrés de ses différentes conventions.

Nous n'avons pas de commentaire additionnel. »

Le Président **Michel GRASS** remercie les commissaires aux comptes pour leur intervention.

Après lecture des rapports des commissaires aux comptes, le Président indique qu'aucune question n'a été posée par des sociétaires préalablement à l'Assemblée, et qu'en conséquence il n'y a pas de réponse à apporter.

Il demande ensuite s'il y a des questions dans la salle et précise que pour les questions d'ordre personnel, et notamment pour des raisons de confidentialité, les sociétaires sont invités, à la fin de cette Assemblée, à se rapprocher des directeurs et collaborateurs de la Banque qui portent un badge et qui sont à leur disposition.

Un sociétaire pose la question de savoir comment est répartie l'enveloppe globale des indemnités compensatrices allouées aux membres du Conseil d'administration de 350 000 euros bruts prévue dans la résolution n°7.

Michel GRASS précise que cette enveloppe est répartie entre chacun des membres du Conseil d'administration et inclut l'indemnité versée au Président du Conseil d'administration. Elle est destinée à indemniser le temps passé par les membres du Conseil d'administration à la formation, à la préparation des Conseils ainsi qu'au temps passé aux différents comités et Conseils.

Le Président ouvre la séquence consacrée aux résolutions.

Le Président rappelle que les sociétaires ont pu donner procuration à un tiers, pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou voter à distance à l'aide du bulletin de vote papier reçu dans leur convocation ou électroniquement sur notre site de vote en ligne. Il précise qu'ils peuvent également voter en séance.

Pour le bon déroulement du vote, le Président précise qu'il appellera uniquement les oppositions et les abstentions et n'exposera qu'un résumé des résolutions. Le texte intégral de ces dernières défilera sur l'écran situé derrière lui sachant que les nombres de voix indiquées à l'écran représentent les votes en ligne et par procuration et ne tiennent pas compte des votes en séance ni des votes donnés au Président.

Le Président lit et soumet au vote les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**Vote des résolutions** (pour l'ensemble des résolutions : l'abstention équivaut à un vote non exprimé exclu du décompte de la majorité)

#### **1<sup>ère</sup> résolution : approbation des comptes annuels individuels et quitus aux administrateurs pour leur gestion**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels individuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du code général des impôts, à hauteur de 81 779,05 euros entraînant une imposition supplémentaire de 21 123,53 euros.

**Votes pour : 9 532 482 voix**  
**Votes contre : 29 058 voix**  
**Abstentions : 161 353 voix**

**La résolution est adoptée à la majorité de 99,70 % des voix exprimées.**

**2<sup>ème</sup> résolution : approbation des comptes annuels consolidés et quitus aux administrateurs pour leur gestion**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration dans sa partie relative au Groupe et du rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2024 qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 73 946 milliers d'euros. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

**Votes pour : 9 542 800 voix**

**Votes contre : 27 772 voix**

**Abstentions : 150 879 voix**

**La résolution est adoptée à la majorité de 99,71 % des voix exprimées.**

**3<sup>ème</sup> résolution : affectation du résultat**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, constatant que le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'élève à 69 259 802,38 euros, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	69 259 802,38 €
- Dotation des 5 % à la réserve légale	- 3 462 990,12 €
<b>Solde disponible</b>	<b>65 796 812,26 €</b>
- Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	52 013 425,00 €
<i>Pour former un bénéfice distribuable de</i>	<i>117 810 237,26 €</i>
<i>Sur lequel l'Assemblée décide d'attribuer :</i>	
- aux parts sociales, un intérêt de 2,40 %, soit	- 17 806 518,76 €
<b>Le solde</b>	<b>100 003 718,50 €</b>
Affecté à la réserve facultative	47 990 293,50 €
En report à nouveau	52 013 425,00 €

L'Assemblée générale fixe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à 2,40 % l'intérêt servi aux parts sociales, soit 0,47 € par part sociale.

Cet intérêt, assimilé d'un point de vue fiscal à un revenu distribué, ouvre intégralement droit à abattement de 40 % pour les sociétaires personnes physiques domiciliées fiscalement en France, lorsque ces derniers optent pour l'assujettissement de cet intérêt au barème progressif de l'impôt sur le revenu, en lieu et place de la taxation au taux forfaitaire de 12,8%. Ces intérêts sont par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux en vigueur à la date du versement<sup>1</sup>.

La mise en paiement des intérêts sera effectuée à compter du 23/05/2025.

L'intérêt aux parts sociales est payable en numéraire.

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à la réfaction, ont été les suivants :

Exercice	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montants versés éligibles à l'abattement de 40 %	Montants versés non éligibles à l'abattement de 40 %
2023	21 291 272,86 €	14 065 468,46 €	7 225 804,40 €
2022	16 678 345,64 €	11 209 578,16 €	5 668 767,48 €
2021	8 697 845,80 €	6 022 254,66 €	2 675 591,14 €

**Votes pour : 9 509 605 voix**

**Votes contre : 55 327 voix**

**Abstentions : 162 816 voix**

**La résolution est adoptée à la majorité de 99,42 % des voix exprimées.**

<sup>1</sup> En application de la réglementation applicable à la date de rédaction de cette résolution, susceptible d'évolution dans le cadre d'une prochaine loi de finances.

**4<sup>ème</sup> résolution : approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 dudit code n'a été conclue au cours de l'exercice.

**Votes pour : 9 547 370 voix**  
**Votes contre : 17 693 voix**  
**Abstentions : 155 434 voix**

**La résolution est adoptée à la majorité de 99,82 % des voix exprimées.**

**5<sup>ème</sup> résolution : nomination d'une administratrice**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, nomme Madame Julia CATTIN, née le 19 octobre 1988 à PARIS (75), domiciliée 1 boulevard Marceau - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, en qualité de nouvelle administratrice, en adjonction aux membres du Conseil d'administration actuellement en fonction, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030. En conséquence, l'Assemblée générale constate la démission d'office de son mandat de censeur.

**Votes pour : 9 481 318 voix**  
**Votes contre : 55 220 voix**  
**Abstentions : 187 888 voix**

**La résolution est adoptée à la majorité de 99,42 % des voix exprimées.**

**6<sup>ème</sup> résolution : fin du mandat d'un censeur**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, constate que le mandat de Monsieur Patrick JACQUIER, censeur, vient à expiration ce jour et qu'il a émis le souhait de ne pas voir son mandat renouvelé. En conséquence, l'Assemblée générale décide de ne pas le renouveler et de ne pas pourvoir le poste vacant.

**Votes pour : 9 518 980 voix**  
**Votes contre : 49 704 voix**  
**Abstentions : 155 574 voix**

**La résolution est adoptée à la majorité de 99,48 % des voix exprimées.**

**7<sup>ème</sup> résolution : fixation de l'enveloppe globale des indemnités compensatrices allouées aux membres du Conseil d'administration**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, fixe pour l'exercice en cours le montant global annuel des indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la coopérative par les membres du Conseil d'administration à la somme brute de 350 000 euros.

**Votes pour : 9 186 659 voix**  
**Votes contre : 178 841 voix**  
**Abstentions : 366 095 voix**

**La résolution est adoptée à la majorité de 98,09 % des voix exprimées.**

**8<sup>ème</sup> résolution : consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L511-71 du code monétaire et financier**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, consultée en application de l'article L511-73 du code monétaire et financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 aux dirigeants effectifs et

catégories de personnel visés à l'article L511-71 du code monétaire et financier, s'élevant à 2 466 642,21 euros.

**Votes pour : 9 241 975 voix**  
**Votes contre : 146 788 voix**  
**Abstentions : 344 840 voix**

**La résolution est adoptée à la majorité de 98,44 % des voix exprimées.**

**9<sup>ème</sup> résolution : état du capital au 31 décembre 2024**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, constate qu'au 31 décembre 2024, le capital social effectif, c'est-à-dire net des remboursements effectués aux parts sociales, s'élève à 754 963 930,50 euros, qu'il s'élevait à 750 198 130,50 euros au 31 décembre 2023 et qu'en conséquence, il a été augmenté de 4 765 800 euros.

**Votes pour : 9 559 314 voix**  
**Votes contre : 24 869 voix**  
**Abstentions : 136 529 voix**

**La résolution est adoptée à la majorité de 99,74 % des voix exprimées.**

**10<sup>ème</sup> résolution : pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue d'accomplir toutes formalités de dépôts et publicités.

**Votes pour : 9 544 777 voix**  
**Votes contre : 30 271 voix**  
**Abstentions : 149 288 voix**

**La résolution est adoptée à la majorité de 99,68 % des voix exprimées.**

Le Président demande aux commissaires aux comptes et aux scrutatrices si elles ont des questions. Elles répondent toutes par la négative.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare close l'Assemblée générale ordinaire à 19h10, et remercie les personnes présentes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.


**Le Président**  
Michel GRASS

Signé par :  
  
A09DA9C2D1024E1...

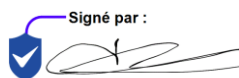
**Les Scrutatrices**  
Sophie DROUET

Signé par :  
  
37A1FA238CA742D...

**Le Secrétaire**  
François de LAPORTALIERE

Signé par :  
  
1B182CEFB0EC411...

Michèle RUSSIN

Signé par :  
  
C2CD8E06215C40C...